

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 mars 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le 24 mars 2022 en session ordinaire

Nombre de Conseillers Municipaux En exercice : 15 – Présents : 12 - Votants : 13 Date de convocation : 17 mars 2022
--

1 – Examen et approbation du compte de gestion 2021

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 – Vote du compte administratif 2021

Le Maire, s'étant retiré lors du vote,

Le Conseil Municipal **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	941 936,33€
	Réalisé :	302 097,04€
	Reste à réaliser :	694 410,04€

Recettes	Prévu :	941 936,33€
	Réalisé :	693 830,49€
	Restes à réaliser :	15 000,00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	791 522,29€
	Réalisé :	422 714,93€
	Reste à réaliser :	0,00€

Recettes	Prévu :	791 522,29€
	Réalisé :	786 545,76€
	Restes à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	391 733,45€
Fonctionnement :	205 440,60€
Résultat global :	597 174,05€

3 - Affectation du résultat de la commune – année 2021

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCÉDENT	399 024,89 €
Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068)	204 723,97€
Résultat reporté en fonctionnement (Art. 002)	194 300,92€
Résultat d'investissement reporté (Art. 001) : EXCÉDENT	391 733,45€

4 - VOIRIE – Demande subvention du Département au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, Travaux sur voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sur certaines voies communales sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés s'élèvent à :

Montant HT : 108 979,21€

Montant TTC : 130 775,05€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour le poste d'accueil

Afin de prévoir le remplacement de l'adjoint administratif de 2^e classe Monsieur le Maire précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint administratif par délibération en date du 23 janvier 2012 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 14/35^{ème} et qu'il ne sera peut être pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur Le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois mois, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistant administratif et d'accueil à temps non complet à raison de 14/35^{ème}, pour une durée déterminée de 3 mois renouvelable

- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2022.

VI Adhésion ADEILFA

A la demande de l'association ADEILFA, qui a pour but de procéder à des actions liées aux chutes de grêle, souhaite que Mr Le Maire prenne une délibération pour l'adhésion à l'association contre participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de reporter au prochain conseil municipal la décision d'adhérer ou non à l'association ADEILFA.

Informations diverses

◆ **Élections :**

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h pour les élections présidentielles qui se tiendront les 10 et 24 avril 2022

◆ **Devis voiries :**

Suite à la réactualisation des prix des nouveaux devis ont été présentés au Conseil Municipal avec une augmentation des prix entre 4 % et 6 %.

◆ **Rencontre avec les habitants rue raynaud:**

Une rencontre a été organisée avec certains riverains pour solutionner des problèmes de circulation et de stationnement.

◆ **Déploiement fibre :**

L'armoire a été installée à l'entrée du bourg à côté du silo.

Aucune date n'est connue à ce jour concernant l'intervention des techniciens sur les lignes.

◆ **La cabine à livres :**

Mr GAILLARDO, résidant sur Chermignac, est venu faire du tri dans les livres mis à disposition sur la place de la mairie. Nous le remercions de son intervention réalisée bénévolement.

◆ **Réunion établissement public foncier Nouvelle Aquitaine :**

Présentation de la mission de l'EPF qui aide les communes à aménager des projets immobiliers et réhabiliter les centres bourgs. Une étude va être menée afin de savoir si un projet avec la signature d'une convention peuvent être envisagés.

◆ **Nouveau Garage communal :**

Monsieur SOULISSE présente au Conseil Municipal les derniers travaux réalisés dans la réhabilitation du bâtiment 8 rue des soupirs.

◆ **Chauffage salle des fêtes :**

Madame Claude LOISEAU informe que le chauffage de la salle des fêtes ne fonctionne pas toujours régulièrement. Un agent a vérifié le système mais aucune anomalie n'a été trouvée.

◆ **Entretien de la voirie :**

De l'enrobé a été livré et une partie de certaines chaussées va être rebouchée.

◆ **Lotissement porte de beaupréau :**

Un conseiller demande à qui incombe l'entretien des espaces verts du lotissement. Une partie des espaces est partiellement à la charge de la commune : la place des camélias et autour bassin.

L'ordre du jour étant clos – la séance est levée à 22 heures 45.

Le maire

Philippe SOULISSE

Les délibérations sont consultables en mairie